



1028 Préverenges, le 2 novembre 2018

**CONSEIL  
COMMUNAL  
DE  
PREVERENGES**

**DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL  
Séance du 1<sup>er</sup> novembre 2018**

En vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques et selon l'article 107 (LEDP), les électeurs et électrices de la commune de Préverenges sont informés que le Conseil communal, lors de sa séance du 1<sup>er</sup> novembre 2018, a décidé :

**5/18 demande d'un crédit de construction de Fr. 195'000.- pour le réaménagement de l'Ávenue Croix-de-Rive**  
d'accorder à la Municipalité un crédit de 195'000.- pour le réaménagement de l'Avenue de Croix-de-Rive et son mode de financement

**6/18 légalisation du plan de quartier « Petit-Bâle nord »**

d'adopter le plan de quartier « Petit-Bâle nord » avec le règlement qui lui est rattaché tel que soumis à l'enquête publique du 4 mai au 4 juin 2018, d'approuver la proposition de réponse de la Municipalité à l'observation formulée à l'encontre du projet soumis à l'enquête publique, d'inscrire la servitude publique de passage pour les modes doux (piétons et vélos), à travers la parcelle 204, dès la légalisation du plan de quartier.

Les électeurs peuvent consulter les textes de ces décisions au greffe municipal et y déposer, aux conditions des articles 107 ss LEDP, une demande de référendum dans les dix jours, soit jusqu'au jeudi 15 novembre 2018 inclusivement.

**En outre, le Conseil a enregistré le dépôt du**

**Préavis 8/18 Demande d'un crédit d'étude pour la réalisation d'un parking sous le Mail du Collège Tribord**

**Commission** Mmes B. Dodge et B. Moser, MM P.-R. Mayoe, J.-M. Morattel, et E. Schaller

Nommé M. Thi Nguyen comme délégué à l'ERM

Nommé M. Etienne Schaller comme membre de la commission communale de recours en matière d'impôts.

**Prochaine séance : le 6 décembre 2018 à 20 h à l'Aula**

Le Président

Jérôme Scherer

La Secrétaire

Claude de Titta

